

Le CNA compte trois salles principales. L'Opéra, où peuvent prendre place 2,300 spectateurs, a été conçu avant tout pour l'opéra et le ballet; cette salle est dotée d'une grande fosse d'orchestre, ainsi que d'un équipement de sonorisation, d'un éclairage et autre matériel technique des plus modernes. Sa scène, l'une des plus grandes au monde, mesure 56.7 mètres sur 33 mètres, et ses installations se prêtent aux arrangements les plus complexes que peuvent exiger les troupes en tournée. Le Théâtre, d'une capacité de 950 places, est une salle idéale pour la présentation de pièces grecques, élisabéthaines ou contemporaines; la forme rectangulaire classique de sa scène peut facilement être modifiée en figure d'éperon pour les pièces shakespeariennes. A l'instar de l'Opéra, le Théâtre possède toutes les installations qu'exigent la télédiffusion, l'interprétation simultanée et la projection de films; ses installations sont des plus perfectionnées. Le Studio, de configuration hexagonale, offre 350 places assises et son mécanisme permet de disposer des sièges de multiples façons. On y présente des pièces de théâtre, des conférences et des spectacles de variétés.

Les autres aménagements du CNA comprennent: le Salon, petite salle pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes et servant à des concerts de musique de chambre, des récitals de poésie et des réceptions diverses; un garage intérieur d'une capacité de 900 voitures; Le Restaurant, qui est assorti d'un bar; Le Café, restaurant de moindre envergure qui, l'été, comprend une terrasse longeant le canal Rideau; et, plusieurs grandes salles de répétition. Sur les terrasses extérieures qui l'avoisinent, le CNA accueille en été des expositions d'objets d'art, des foires d'artisanat et des fanfares.

L'Orchestre du Centre national des arts, composé de 46 musiciens, donne des concerts au Centre même et entreprend des tournées tant au Canada qu'à l'étranger. Son programme prévoit annuellement quelque 80 concerts, mettant en vedette des solistes et des orchestres venant d'autres villes du Canada et de partout dans le monde.

Le département de théâtre présente chaque année plus de 600 pièces au Centre même et en tournée. Certaines pièces illustrent le théâtre régional canadien, tandis que d'autres sont d'origine étrangère.

Le département de danse et de variétés monte environ 100 différents spectacles par an. Le CNA est l'unique centre au Canada où chaque grande troupe canadienne de ballet se produit. Il donne à des artistes de tous les coins du pays l'occasion de se faire valoir. Les quelque 900 spectacles et concerts que le CNA offre annuellement attirent au total plus de 700,000 personnes.

15.3 Aide aux arts

15.3.1 Aide fédérale

En 1984-85, le gouvernement fédéral a consacré à la culture environ \$2.2 milliards, soit approximativement 2 % des dépenses totales. A elle seule, la Société Radio-Canada (S.R.-C.) a absorbé plus de la moitié de cette somme. Abstraction faite de l'inflation, les dépenses fédérales pour la culture marquaient, en termes réels, une hausse de 9 % environ par rapport à l'exercice fiscal précédent. Relativement aux arts d'interprétation, aux lettres et aux bibliothèques, les contributions fédérales en dollars constants ont diminué, tandis qu'elles ont augmenté au chapitre du cinéma et du vidéo, de la radio-télévision, des arts visuels, de l'artisanat et des ressources du patrimoine.

C'est le ministère de l'Environnement qui disposait du deuxième budget en importance à des fins culturelles (12.4 % du total). Le plus clair de ce budget de dépenses a été affecté aux parcs et lieux naturels d'intérêt historique. Par ordre décroissant d'ampleur des budgets—toujours à des fins culturelles—viennent ensuite le ministère du Travail (7.7 % du total), le ministère des Communications (3.9 %) et l'Office national du film (3.5 %).

15.3.2 Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada, en vertu de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, a pour mission de développer et de favoriser l'étude et la jouissance des arts, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. Il offre un programme d'aide financière et des services spéciaux, surtout à des artistes professionnels et à des organismes artistiques œuvrant dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, de la création littéraire et de l'édition, des arts visuels et des arts-médias.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 21 membres nommés par le gouvernement fédéral. L'application des décisions du conseil d'administration concernant les politiques et les programmes relève d'un personnel ayant à sa tête un directeur et un directeur associé, tous deux nommés par le gouvernement du Canada. Le Conseil et son personnel comptent beaucoup sur les avis et la collaboration des comités consultatifs des disciplines artistiques; il en est de même concernant les artistes et les spécialistes du domaine des arts provenant de toutes les régions du Canada, qui sont consultés à titre personnel ou bien à titre de membres de jurys et de comités de sélection. Le Conseil collabore étroitement avec les organismes culturels des gouvernements fédéral et provinciaux et avec le Bureau des relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures.